

Bureau du Plan

DG-DRSF/4196-571

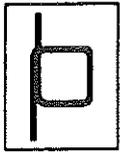
32

Février 1989

L'EMPLOI A TEMPS PARTIEL
EN BELGIQUE

1983-1987

R. Tollet - J. Vandewalle



Bureau du Plan

Bruxelles, février 1989.

Direction générale
Direction régionale : section flamande
(88) RT-JVW/4196/jsm/5455

Destinataires : DG + DR + IC

L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL EN BELGIQUE 1983 - 1987



L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL EN BELGIQUE

1. Introduction

Cette publication actualise l'étude "L'emploi à temps partiel de 1973 à 1985" (1) à l'aide d'une part des données sur les salariés à temps partiel fournies par l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (I.N.A.M.I.) pour les années 1986 et 1987 et à l'aide, d'autre part, des informations de l'enquête par sondage sur les forces de travail effectuée par l'Institut National de Statistique et coordonnée par la Communauté Européenne. Ces dernières informations concernent les années 1986 et 1987.

L'enquête par sondage sur les forces de travail effectuée par l'Institut National de Statistique mentionne les groupes suivants (par sexe) :

- personnes ayant un emploi;
- chômeurs;
- étudiants, élèves;
- autres non-actifs de 14 à 64 ans;
- non-actifs de 65 ans et plus;
- enfants de moins de 13 ans;
- plus qu'un emploi;
- temps partiel.

La statistique de l'I.N.A.M.I. contient, par sexe, les catégories suivantes de travailleurs salariés :

	A temps complet	A temps réduit		
		A temps partiel	Travailleurs intermittents	Travailleurs saisonniers
Ouvriers	x	x	x	x
Ouvriers mineurs	x	x	x	x
Employés	x	x	x	x
Fonctionnaires	x	x	-	-

Les travailleurs intermittents désignent principalement des actifs occupés dans des sociétés d'intérim, auxquels il convient d'ajouter également des enseignants assurant des intérim. Les travailleurs saisonniers occupent des emplois occasionnels principalement dans l'agriculture. Par fonctionnaires, l'I.N.A.M.I. désigne les agents du secteur public et les membres de l'enseignement qui sont assujettis uniquement à l'assurance-soins de santé, soit les agents définitifs ; cette statistique ne concerne donc pas l'ensemble des agents des services publics.

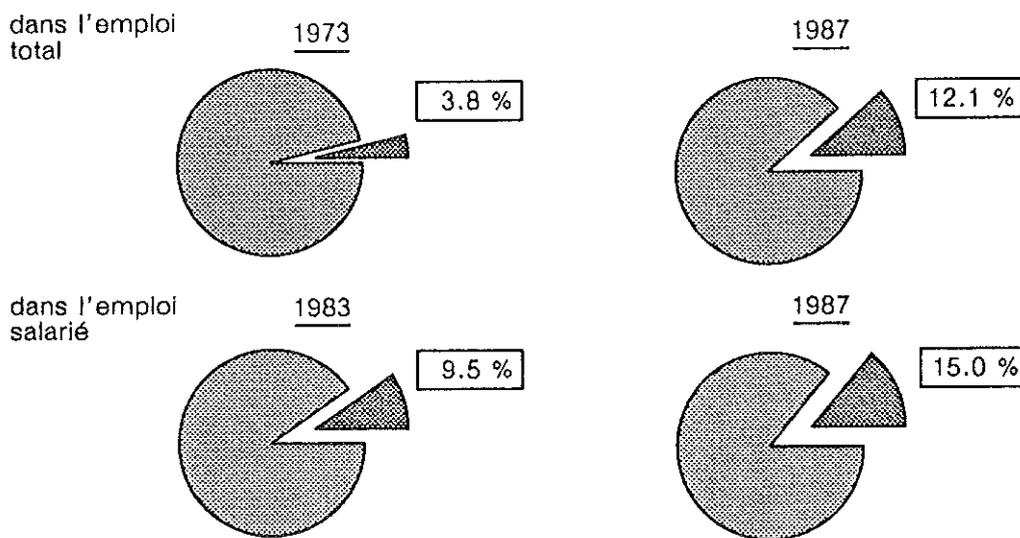
(1) Bureau du Plan "Le travail à temps partiel de 1973 à 1985"
(87) RT-JVW/3941/487/DVdB-rs/5080 - 15 mai 1987.



Cette statistique de l'I.N.A.M.I. existe pour le Royaume, les trois Régions et les arrondissements.

2. L'évolution du temps partiel.

Graphique 1 : Proportion d'emplois à temps partiel



SOURCE : O.S.C.E. - I.N.S.
I.N.A.M.I.

On peut, grâce aux enquêtes par sondage, retracer l'évolution de l'emploi à temps partiel depuis le début de la crise en 1973-1974. Il est également intéressant de confronter les sources statistiques (O.S.C.E. et I.N.A.M.I.) pour les années où les données de ces deux organismes peuvent être comparées (1983 et suivantes). Le tableau 1 ci-après fournit les évolutions en pourcentage du temps partiel dans l'emploi total ou dans l'emploi salarié total.



Tableau 1 - Evolution, en %, de la proportion d'emplois à temps partiel, dans l'emploi total ou salarié depuis 1973.

		Dans l'emploi total			Dans l'emploi salarié		
		H	F	H+F	H	F	H+F
1973	O.S.C.E.	1.0	10.2	3.8			
1975	O.S.C.E.	1.0	13.0	4.9			
1977	O.S.C.E. I.N.S. (a)	1.2	16.7	6.1			
		1.0	15.6	5.6	0.7	14.1	4.9
1979	O.S.C.E.	1.0	16.5	6.0			
1981	O.S.C.E. I.N.S. (b)	1.3	16.3	6.4			
		1.7	18.2	7.2			
1983	O.S.C.E. I.N.A.M.I.	2.0	19.7	8.1	1.9	20.1	8.3
					3.2	20.9	9.5
1984	O.S.C.E. I.N.A.M.I.	1.5	20.3	8.0	1.3	22.2	8.5
					3.6	24.1	11.1
1985	O.S.C.E. I.N.A.M.I.	1.8	21.1	8.6	1.8	23.2	9.2
					4.1	26.8	12.5
1986	I.N.S. (c) I.N.A.M.I.	2.1	22.6	9.4	2.5	27.9	11.6
					4.6	29.4	13.9
1987	I.N.S. (c)	1.9	24.0	9.8	2.4	29.0	12.1

(a) Enquête socio-économique d'avril 1977.

(b) Recensement de la population du 1er mars 1981

(c) Enquête par sondage.

Source : - R.Leroy et A. Godano, op.cit., p.7.

Ce tableau montre les difficultés d'interprétation des enquêtes par sondage en comparaison de sources statistiques plus exhaustives mais qui peuvent incorporer des doubles emplois. En effet, l'enquête communautaire fait plutôt apparaître une évolution globale par paliers si l'on considère l'emploi total (c'est-à-dire y compris les indépendants et les aidants). Par contre, si l'on se reporte uniquement à la main-d'oeuvre salariée, l'évolution y paraît plus continue. Mais quelles que soient l'imperfection et la discordance des données, depuis l'entrée en crise, l'intensité du travail à temps partiel a plus que doublé sous l'impulsion des emplois féminins à temps partiel.

En niveau, les données de l'enquête par sondage mettent en évidence une accélération du recours au temps partiel à partir de 1981.



Tableau 2 - Emploi total à temps partiel - Enquête C.E.E. par sondage sur les forces de travail - Effectifs en milliers

	1973	1981	1984	1985	1986 (a)	1987 (a)
Hommes	24	31	33	42	47	43
Femmes	112	193	245	260	283	300
Total	136	224	278	302	330	343

	1973-1981	1981-1987
Création moyenne annuelle d'emplois à temps partiel (en milliers)		
Hommes	+ 0,9	+ 2,7
Femmes	+ 10,1	+ 18,1
Hommes + femmes	+ 11,0	+ 20,8

(a) Enquête I.N.S. - non encore publiée par l'O.S.C.E.
Source : O.S.C.E., Enquête sur les forces de travail

Cette intensification de l'emploi à temps partiel n'a pas été sans incidence sur les performances globales du marché de l'emploi.

Selon l'I.N.A.M.I., en 1987, 454.000 actifs travaillaient à temps réduit dont 415.000 à temps partiel, soit 15,0 % du total des emplois salariés recensés par l'I.N.A.M.I. (voir tableau 5.1).

Entre 1983 et 1987, environ 185.000 emplois à temps réduit ont été créés et 77 % de ceux-ci sont des emplois féminins à temps partiel.

Les tableaux 5, 6 et 7 donnent un aperçu de l'évolution des actifs à temps complet ou partiel dans le Royaume et les trois régions.

Sur base des variations de la statistique de l'I.N.A.M.I., il ressort que de 1983 à 1987, l'emploi salarié à temps complet a régressé de 106.000 unités alors que l'emploi salarié à temps réduit a progressé de 185.000 unités (dont 159.000 à temps partiel).

Ces évolutions mettent clairement en évidence que le recours à l'emploi à temps partiel devient une importante modalité d'embauche.



3. Un cas particulier : les chômeurs occupés à temps réduit en vue d'échapper au chômage.

Depuis 1982, se développe au sein du marché du travail une situation particulière : il s'agit de l'extension considérable du nombre de chômeurs occupés à temps réduit en vue d'échapper au chômage.

En fait, on peut prétendre que l'expansion importante de l'emploi à temps partiel trouve son origine dans le développement de cette catégorie d'actifs. Celle-ci est constituée des chômeurs ayant accepté un emploi à temps réduit pour échapper au chômage. En fait, ces actifs acceptent un emploi à temps partiel pour se soustraire au chômage, mais restent inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein ; ils cumulent généralement une rémunération dérivant de leur emploi et une indemnité de chômage correspondant aux heures habituelles d'inactivité.

A cet égard, il convient de ne pas confondre les mesures de remise au travail qui incluent également le temps partiel avec les chômeurs occupés à temps réduit en vue d'échapper au chômage. Les tableaux 3 et 4 ci-après distinguent l'évolution des actifs occupés dans les programmes de remise au travail et les chômeurs occupés à temps réduit.



Tableau 3 - Evolution des actifs occupés dans les programmes de remise au travail - Effectifs en milliers, en moyenne annuelle

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
(1) Stage des Jeunes (a)								
Temps complet	29,6	27,5	28,7	24,7	27,3	23,0	25,2	24,1
Temps partiel	-	-	2,0	9,7	12,6	15,6	13,0	10,9
Total	29,6	27,5	30,7	34,4	39,9	38,6	38,2	35,0
(2) Chômeurs mis au travail								
Temps complet	36,6	35,1	32,3	28,6	27,8	29,9	35,2	18,3
Temps partiel	-	-	-	-	0,4	1,4	2,2	1,0
Total	36,6	35,1	32,3	28,6	28,2	31,3	37,4	19,3
(3) Cadre spécial temporaire								
Temps complet	27,0	24,1	20,5	13,5	13,0	13,9	10,3	3,9
Temps partiel	-	-	-	0,3	1,2	2,1	3,0	2,2
Total	27,0	24,1	20,5	13,8	14,2	16,0	13,3	6,1
(4) Troisième circuit du travail								
Temps complet	-	-	-	7,3	18,3	23,6	28,5	17,3
Temps partiel	-	-	-	0,3	1,2	2,9	5,6	4,3
Total	-	-	-	7,6	19,5	26,5	34,1	21,6
(5) Contractuels subventionnés								
Temps complet	-	-	-	-	-	-	-	28,1
Temps partiel	-	-	-	-	-	-	-	6,3
Total	-	-	-	-	-	-	-	34,4
(6) Total des mesures (1) à (5)								
Temps complet	93,2	86,7	81,5	74,1	86,4	90,4	99,2	91,7
Temps partiel	-	-	2,0	10,3	15,4	22,0	23,8	24,7
Total	93,2	86,7	83,5	84,4	101,8	112,4	123,0	116,4

(a) Stage des Jeunes dans le secteur privé et public.

Source : Bulletins mensuels de l'O.N.E.M.



Les programmes de mise au travail comportent des personnes occupées à temps partiel mais ce groupe est réduit comparé à la croissance exceptionnelle des chômeurs occupés à temps réduit pour échapper au chômage. Le tableau 4 donne l'évolution de cette catégorie.

Tableau 4 - Evolution des chômeurs occupés à temps réduit pour échapper au chômage
- Effectifs en milliers, en moyenne annuelle

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Hommes			3,5	7,1	12,6	20,1	27,4	31,6
Femmes			20,1	33,2	52,8	77,8	100,9	120,2
Total	12,8	16,1	23,6	40,3	65,4	97,9	128,3	151,8

Source : Bulletins mensuels de l'O.N.Em.

De 1982 à 1987, cette catégorie d'actifs a augmenté de 128.000 unités. Il est important de souligner que des chômeurs occupés à temps réduit sont engagés dans les programmes de mise au travail ; leur proportion n'est pas connue, mais, néanmoins, on peut supposer celle-ci importante puisque l'une des conditions d'admission dans ces programmes de mise au travail est d'être demandeurs d'emploi et/ou chômeurs complets indemnisés.

Si des chômeurs occupés à temps réduit sont engagés dans le programme de mise au travail, ils ne figurent pas dans la statistique générale des chômeurs occupés à temps réduit. Ceci montre à quel point il est malaisé de recenser de manière exhaustive l'ampleur du temps partiel : au total, selon ces statistiques de l'O.N.Em., quasi 150.000 emplois à temps partiel et réduit auraient été créés de 1982 à 1987, phénomène sans précédent dans l'histoire du marché du travail.

4. Quelques caractéristiques du temps partiel selon l'I.N.A.M.I.

Les tableaux 5 retracent l'évolution de l'emploi à temps réduit ; on constate que de 1983 à 1987 le nombre d'emplois salariés à temps complet a diminué : il passe de 2.408.575 en 1983 à 2.302.463 en 1987 (- 106.112), tandis que le nombre de salariés à temps partiel a augmenté de 158.767 unités pendant la même période. La baisse des emplois à temps complet s'est effectuée dans les trois groupes socio-professionnels (ouvriers, employés et fonctionnaires), tandis que l'augmentation des emplois à temps partiel s'est également produite dans ces trois groupes. Cependant l'augmentation est la moins prononcée chez les fonctionnaires : indice 147 en 1987 (1983 = 100) contre 163 chez les employés et 174 chez les ouvriers.

Si l'on compare les trois groupes socio-professionnels en 1987, on constate que le travail à temps réduit atteint le pourcentage le moins élevé chez les fonctionnaires.

Globalement, les employés (hommes) connaissent le pourcentage de temps partiel le plus élevé. Ce pourcentage plus élevé, comparé à celui des ouvriers (hommes) résulte du fait que

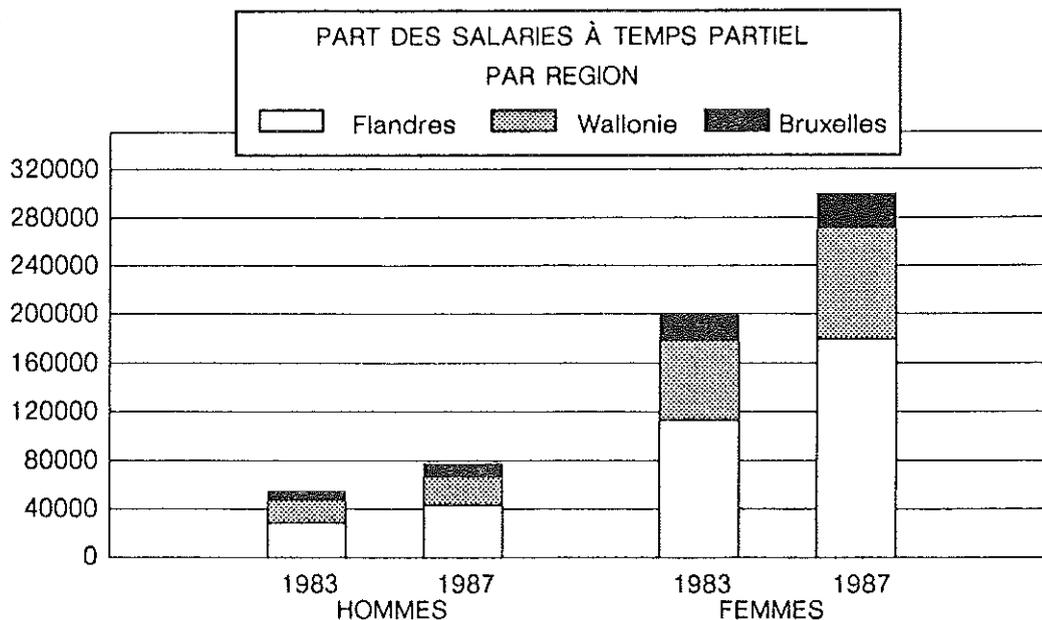


la proportion d'hommes travaillant à temps partiel chez les employés est le double (6,9 %) de celui des ouvriers (4,2 %). Par contre, le pourcentage du nombre de femmes travaillant à temps réduit est pour les ouvriers (35,6 %) et pour les employés (31,6 %).

Enfin, on sait que l'occupation à temps partiel est principalement féminine. En effet, en 1987, la proportion de femmes occupées à temps partiel est de 80 % de l'emploi salarié total à temps partiel.

Cette proportion est de 77 % chez les ouvrières, 81 % chez les fonctionnaires et de 82 % chez les employées.

Graphique 2 :



Source : I.N.A.M.I.

Avant de traiter les données par régions, il est important de mentionner qu'à Bruxelles (19 communes) le nombre de salariés comptabilisé par l'I.N.A.M.I. est beaucoup moins élevé que celui repris dans la statistique de l'O.N.S.S., cette différence apparaît ci-après :

Salariés de la région bruxelloise

	1987
Selon l'O.N.S.S.	550.229
Selon l'I.N.A.M.I.	257.280



Cet écart résulte du fait que l'I.N.A.M.I. comptabilise les salariés sur base du lieu de résidence tandis que la statistique de l'O.N.S.S. recense les salariés sur base du lieu de travail.

Il met en évidence l'importance de l'emploi des navetteurs à Bruxelles. Par exemple, dans le recensement de 1981 (1), le nombre de navetteurs flamands vers Bruxelles s'élèverait à 199.639, tandis que le nombre de navetteurs wallons serait de 78.020.

Dès lors, il importe de noter que la statistique de l'I.N.A.M.I. sous-estime en grande partie le phénomène du travail à temps partiel à Bruxelles.

Les tableaux 6.1 à 8.5 permettent de faire la comparaison entre les régions. On constate que les proportions de travailleurs salariés à temps partiel diffèrent peu entre la Flandre et la Wallonie.

La région bruxelloise connaît le pourcentage le plus élevé d'emploi partiel.

Ce pourcentage légèrement plus élevé est dû au pourcentage d'emploi partiel plus élevé (9,2 %) chez les salariés masculins. La proportion d'emplois salariés féminins à temps partiel est par contre moins élevée à Bruxelles (27,8 %) que dans les deux autres régions.

La restriction rappelée ci-dessus à propos du lieu de résidence n'est sans doute pas sans incidence sur les données bruxelloises.

Il est intéressant de noter que dans les régions bruxelloise et wallonne, le travail féminin à temps partiel est plus important chez les ouvriers que chez les employés. Par contre, en Flandre, la situation est inversée : la proportion d'emplois salariés à temps partiel est plus élevée chez les employées que chez les ouvrières.

Quant aux fonctionnaires, le travail à temps partiel est le plus important en Flandre sous l'influence du pourcentage plus élevé chez les femmes.

Les graphiques 3 à 8 fournissent par sexe, pour le Royaume (année 1987), les pyramides d'âge des ouvriers, des employés et des fonctionnaires occupés à temps complet et partiel.

Chez les ouvriers occupés à temps complet, les femmes ont tendance à quitter plus tôt le marché du travail. Ce phénomène est semblable chez les ouvrières à temps partiel. En ce qui concerne l'emploi à temps partiel des ouvriers, son importance est grande aux âges jeunes sous l'influence de l'apprentissage.

Chez les employés féminins, le pourcentage de personnes occupées est le plus élevé entre 20 et 30 ans. La pyramide des employés masculins à temps complet est répartie de façon plus régulière. Les pyramides d'emploi sont assez semblables en ce qui concerne le travail à temps partiel.

(1) Seul outil statistique permettant le dénombrement des navetteurs entrant et sortant d'une région.



Quant aux fonctionnaires masculins, on constate que leur pyramide d'emploi à temps complet ressemble fortement à celle des employés masculins.

Chez les fonctionnaires à temps partiel, il existe une nette distinction entre la répartition assez uniforme chez les hommes et celle plus contrastée des classes d'âge chez les femmes. Quant aux fonctionnaires féminins à temps partiel, on constate également qu'elles quittent la vie professionnelle plus tôt que les hommes.

Les graphiques 9, 10 et 11 font apparaître les parts des travailleurs à temps partiel dans l'ensemble des personnes travaillant comme salariés par classe d'âge.

Il ressort de ces graphiques que le travail à temps partiel pour les deux sexes est plus important chez les ouvriers et les employés que chez les fonctionnaires.

Il est intéressant de constater que les parts des femmes travaillant à temps partiel sont plus élevées à partir de 40 ans chez les ouvriers que chez les employés.

Le profil différent du comportement par âge entre, d'une part les fonctionnaires, et d'autre part les ouvriers et les employés est également à noter : tandis qu'à la fin de la carrière professionnelle pour les employés et les ouvriers (hommes et femmes) les parts des travailleurs à temps partiel augmentent; le temps partiel chez les fonctionnaires féminins diminue tandis que celui des fonctionnaires masculins augmente légèrement.

Le tableau 9 mentionne les proportions de personnes occupées à temps partiel dans l'ensemble des salariés par arrondissement. Les pourcentages résultent du traitement de la statistique de l'I.N.A.M.I. qui donne les salariés à temps partiel et à temps complet par arrondissement. Cette statistique peut être obtenue séparément au Bureau du Plan.

Le tableau 9 fait apparaître que le travail à temps partiel est le plus élevé dans l'arrondissement d'Arlon. C'est aussi la province du Luxembourg qui occupe la première place.

La différence entre la province du Luxembourg et le Royaume n'existe toutefois pas chez les fonctionnaires.

Quant aux arrondissements, ce sont ceux de Tielt et Audenarde qui occupent les dernières places. Tielt occupe la dernière place pour les hommes et pour le total (hommes + femmes), tandis qu'Audenarde occupe la dernière place pour les femmes.



Le Royaume

Tableau 5.1 - Emploi salarié à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du premier et du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Emploi salarié à temps complet	1.655.977	752.598	2.408.575	1.603.753	707.609	2.311.362	1.603.400	699.063	2.302.463
(2) Emploi salarié à temps réduit	61.696	207.279	268.975	96.022	313.651	409.673	104.343	349.619	453.962
- temps partiel	54.984	200.856	255.840	77.427	299.814	377.241	82.301	332.306	414.607
- travailleurs intermittents	6.281	5.791	12.072	18.126	12.944	31.070	21.487	16.431	37.918
- travailleurs saisonniers	431	632	1.063	469	893	1.362	555	882	1.437
Total des salariés : (1) + (2)	1.717.673	959.877	2.677.550	1.699.775	1.021.260	2.721.035	1.707.743	1.048.682	2.756.425
Proportion d'emploi salarié à temps partiel dans l'emploi salarié total	3,2	20,9	9,6	4,6	29,4	13,9	4,8	31,7	15,0

Tableau 5.2 - Employés et ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du premier et du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Employés et ouvriers à temps complet	1.293.442	568.258	1.861.700	1.251.341	530.145	1.781.486	1.252.984	525.232	1.778.216
(2) Employés et ouvriers à temps réduit	50.245	174.320	224.565	84.047	265.398	349.445	91.920	296.578	388.498
- temps partiel	43.533	167.897	211.430	65.452	251.561	317.013	69.878	279.265	349.143
- travailleurs intermittents	6.281	5.791	12.072	18.126	12.944	31.070	21.487	16.431	37.918
- travailleurs saisonniers	431	632	1.063	469	893	1.362	555	882	1.437
Total des employés et des ouvriers : (1) + (2)	1.343.687	742.578	2.086.265	1.335.388	795.543	2.130.931	1.344.904	821.810	2.166.714
Proportion d'employés et d'ouvriers à temps réduit dans l'emploi des employés et des ouvriers	3,2	22,6	10,1	4,9	31,6	14,9	5,2	34,0	16,1



Le Royaume

Tableau 5.3 – Ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Ouvriers à temps complet	808.338	228.906	1.037.244	757.499	199.702	957.201	757.164	190.633	947.797
(2) Ouvriers à temps réduit	22.870	67.127	89.997	45.664	101.279	146.943	51.943	117.535	1469.478
- temps partiel	17.654	64.645	82.299	29.992	95.037	125.029	33.639	109.837	143.476
- travailleurs intermittents	4.823	1.949	6.772	15.248	5.469	20.717	17.820	6.951	24.771
- travailleurs saisonniers	393	533	926	424	773	1.197	484	747	1.231
Total ouvriers (1) + (2)	831.208	296.033	1.127.241	803.163	300.981	1.104.144	809.107	308.168	1.117.272
Proportion d'ouvriers à temps partiel dans l'emploi ouvrier total (en %)	2,1	21,8	7,3	3,7	31,6	11,3	4,2	315,6	12,8

Tableau 5.4 – Employés à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Employés à temps complet	485.104	339.352	824.456	477.514	330.366	807.880	480.851	334.545	815.396
(2) Employés à temps réduit	27.375	107.193	134.568	38.087	164.109	202.196	39.872	179.036	218.908
- temps partiel	25.879	103.252	129.131	35.166	156.515	191.681	36.137	169.421	205.558
- travailleurs intermittents	1.458	3.842	5.300	2.876	7.474	10.350	3.664	9.480	13.144
- travailleurs saisonniers	38	99	137	45	120	165	71	135	206
Total des employés (1) + (2)	512.479	446.545	959.024	515.601	494.475	1.010.076	520.723	513.581	1.034/804
Proportion d'employés à temps partiel dans l'emploi total des employés (en %)	5,0	23,1	13,5	6,8	31,7	19,0	6,9	33,0	19,9



Le Royaume

Tableau 5.5 - Fonctionnaires à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du premier trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Fonctionnaires à temps complet	362.535	184.340	546.875	352.412	177.464	529.876	350.416	173.831	524.247
(2) Fonctionnaires à temps partiel	11.451	32.959	44.410	11.975	48.253	60.228	12.423	53.041	65.464
Total fonctionnaires (1) + (2)	373.986	217.299	591.285	346.387	225.717	590.104	362.839	226.872	589.711
Proportion de fonctionnaires dans l'emploi fonctionnaire total (en %)	3,0	15,2	7,5	3,3	21,4	10,2	3,4	23,4	11,1



La région flamande

Tableau 6.1 - Emploi salarié à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation des premier et second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
(1) Salariés à temps complet	1.022.762	436.037	1.458.799	1.013.065	419.475	1.432.540	1.017.732	416.046	1.433.778
(2) Salariés à temps réduit	32.089	116.096	148.185	55.831	187.973	253.804	73.670	221.844	295.514
- temps partiel	28.441	112.972	141.413	43.276	179.350	222.626	59.539	211.124	2270.663
- travailleurs Intermittents	3.398	2.754	6.152	12.295	8.074	20.369	13.799	10.130	23.929
- travailleurs saisonniers	250	370	620	260	549	809	332	590	922
Total salariés : (1) + (2)	1.054.851	552.133	1.606.984	1.068.896	607.448	1.686.344	1.091.402	637.890	1.729.292
Proportion d'emploi salarié à temps partiel dans l'emploi salarié total (en %)	2,7	20,5	8,8	4,0	29,5	13,2	4,0	33,1	15,7

Tableau 6.2 - Employés et ouvrier à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés et ouvriers à temps complet	809.253	338.677	1.147.930	804.333	326.292	1.130.625	811.050	325.321	1.136.371
Employés et ouvriers à temps réduit	26.807	95.785	122.592	49.252	157.559	206.811	52.653	177.533	230.186
- temps partiel	23.159	92.661	115.820	36.697	148.936	185.633	38.522	166.813	205.335
- travailleurs intermittents	3.398	2.754	6.152	12.295	8.074	20.369	13.799	10.130	23.929
- travailleurs saisonniers	250	370	620	260	549	809	332	590	922
Total employés + ouvriers	836.060	434.462	1.270.522	853.585	483.851	1.337.436	863.703	502.854	1.366.557
Proportion d'employés et d'ouvriers à temps réduit dans l'emploi des employés et des ouvriers (en %)	2,8	21,3	9,1	4,3	30,8	13,9	4,5	33,2	154,0



La région flamande

Tableau 6.3 - Ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Ouvriers à temps plein	525.291	150.548	675.839	501.735	138.383	640.118	505.185	133.142	638.327
Ouvriers à temps réduit	12.964	38.214	51.178	28.079	61.825	89.904	30.934	72.762	103.696
- temps partiel	9.878	36.731	46.609	16.862	57.203	74.065	18.561	67.120	85.681
- travailleurs intermittents	2.850	1.154	4.004	10.972	4.131	15.103	12.084	5.134	17.218
- travailleurs saisonniers	236	329	565	245	491	736	289	508	797
Total des ouvriers	538.255	188.762	727.017	529.814	200.208	630.022	536.119	205.904	742.023
Proportion d'ouvriers à temps partiel dans l'emploi ouvrier total (en %)	1,8	19,5	6,4	3,2	28,6	11,8	3,5	32,6	11,5

Tableau 6.4 - Employés à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés à temps plein	283.962	188.129	472.091	286.860	187.845	474.705	291.469	192.129	483.598
Employés à temps réduit	14.312	59.209	73.521	20.914	95.728	116.642	21.633	104.769	126.402
- temps partiel	13.752	57.568	71.320	19.576	91.728	111.304	19.878	99.691	119.569
- travailleurs intermittents	547	1.600	2.147	1.323	3.942	5.265	1.712	4.996	6.708
- travailleurs saisonniers	13	41	54	15	58	73	43	82	125
Total des employés	298.274	247.338	545.612	307.774	283.573	591.347	313.102	296.898	610.000
Proportion d'employés à temps partiel dans l'emploi total des employés (1) + (2)	4,6	23,3	13,5	6,4	32,3	18,8	6,3	33,6	19,6



La Région flamande

Tableau 6.5 - Fonctionnaires à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du premier trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Fonctionnaires à temps complet	213.509	97.360	310.869	208.732	93.183	301.915	206.682	90.725	297.407
Fonctionnaires à temps partiel	5.282	20.311	25.593	6.579	30.414	36.993	6.886	33.591	40.477
Total fonctionnaires	218.791	117.671	336.462	215.311	123.597	338.908	213.568	124.316	337.884
Proportion de fonctionnaires dans l'emploi fonctionnaire total (en %)	2,4	17,3	7,6	3,1	24,6	10,9	3,2	27,0	12,0



La Région wallonne

Tableau 7.1 - Emploi salarié à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du premier et du second trimestres)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Emploi salarié à temps complet	488.843	224.265	713.108	457.529	203.007	660.536	455.046	200.423	655.369
Emploi salarié à temps réduit	21.069	67.447	88.516	27.913	94.928	122.841	37.639	109.763	147.471
- temps partiel	18.991	65.577	84.568	23.669	91.767	115.436	31.697	105.664	137.361
- travailleurs intermittents	1.927	1.632	3.559	4.085	2.853	6.938	5.773	3.845	9.618
- travailleurs saisonniers	151	238	389	159	308	467	169	254	423
Total des salariés	509.912	291.712	801.624	485.442	297.935	783.377	492.685	310.186	802.771
Total d'emplois salariés à temps partiel dans l'emploi salarié total (en %)	3,7	22,5	10,5	4,9	30,8	14,7	6,4	34,1	17,1

Salariés : ouvriers + employés + fonctionnaires

Tableau 7.2 - Employés et ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés et ouvriers à temps complet	369.191	156.246	525.437	339.351	136.856	476.207	335.718	134.364	470.072
Employés et ouvriers à temps réduit	16.163	57.395	73.558	23.770	80.591	104.361	27.489	89.959	117.448
- temps partiel	14.085	55.525	69.610	19.526	77.430	96.956	21.547	85.860	107.407
- travailleurs intermittents	1.927	1.632	3.559	4.085	2.853	6.938	5.773	3.845	9.618
- travailleurs saisonniers	151	238	389	159	308	467	169	254	423
Total employés + ouvriers	385.354	213.641	598.995	363.121	217.447	580.568	363.197	224.323	587.520
Proportion d'employés et d'ouvriers à temps réduit dans l'emploi des employés et des ouvriers (en %)	3,7	26,0	11,6	5,4	35,6	16,7	5,9	38,3	18,3



La Région wallonne

Tableau 7.3 - Ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Ouvriers à temps complet	232.623	57.593	290.216	208.784	44.384	253.168	205.659	41.526	247.185
Ouvriers à temps réduit	6.393	20.976	27.369	11.657	29.298	40.955	14.640	33.547	48.187
- temps partiel	4.806	20.257	25.063	8.281	28.075	36.356	9.843	31.999	41.842
- travailleurs intermittents	1.458	528	1.986	3.237	960	4.197	4.649	1.330	5.979
- travailleurs saisonniers	129	191	320	139	263	402	148	218	366
Total des ouvriers	239.016	78.569	317.585	220.441	73.682	294.123	220.299	75.073	295.372
Proportion d'ouvriers à temps partiel dans l'emploi ouvrier total (en %)	2,0	25,8	7,9	3,8	38,1	12,4	4,5	42,6	14,2

Tableau 7.4 - Employés à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés à temps complet	136.568	98.653	235.221	130.124	92.464	222.588	130.049	92.838	222.887
Employés à temps réduit	9.770	36.419	46.189	12.077	51.290	63.367	12.849	56.412	69.261
- temps partiel	9.279	35.268	44.547	11.211	49.352	60.563	11.704	53.861	65.565
- travailleurs intermittents	469	1.104	1.573	846	1.893	2.739	1.124	2.515	3.639
- travailleurs saisonniers	22	47	69	20	45	65	21	36	57
Total des employés	146.338	135.072	281.410	142.201	143.754	285.955	142.898	149.250	292.148
Proportion d'employés à temps partiel dans l'emploi total des employés (en %)	6,3	26,1	15,8	7,9	34,3	21,2	8,2	36,1	22,4



La Région wallonne

Tableau 7.5 - Fonctionnaires à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du premier trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Fonctionnaires à temps complet	119.652	68.019	187.671	118.178	66.151	184.329	118.808	66.056	184.864
Fonctionnaires à temps partiel	4.906	10.052	14.958	4.143	14.337	18.480	4.189	15.701	19.890
Total des fonctionnaires	124.558	78.071	202.629	122.321	80.488	202.809	122.907	81.757	204.754
Proportion de fonctionnaires à temps partiel dans l'emploi fonctionnaire total (en %)	3,9	12,9	7,4	3,4	17,8	9,1	3,4	19,2	9,7



La Région bruxelloise

Tableau 8.1 – Emploi salarié à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du premier et du second trimestres)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Emploi salarié à temps complet	142.016	91.413	233.429	128.569	84.101	212.670	126.165	81.496	2107.661
Emploi salarié à temps réduit	8.511	23.550	32.061	12.129	30.318	42.447	14.798	34.821	49.619
– temps partiel	7.532	22.124	29.656	10.368	28.273	38.641	12.955	32.338	45.293
– travailleurs intermittents	950	1.402	2.352	1.712	2.010	3.722	1.889	2.445	4.334
– travailleurs saisonniers	29	24	53	49	35	84	54	38	92
Total des salariés	150.527	114.963	265.490	140.698	114.419	255.117	140.963	116.317	257.280
Proportion d'emploi salarié à temps partiel dans l'emploi salarié total (en %)	5,7	19,2	11,2	7,4	24,7	15,1	9,2	24,7	17,6

Tableau 8.2 – Employés et ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés et ouvriers à temps plein	112.752	72.523	185.275	103.210	66.052	169.262	101.403	64.549	165.952
Employés et ouvriers à temps réduit	7.250	20.987	28.237	10.888	26.861	37.749	11.620	28.643	40.263
– temps partiel	6.271	19.561	25.832	9.127	24.816	33.943	9.677	26.160	35.837
– travailleurs intermittents	950	1.402	2.352	1.712	2.010	3.722	1.889	2.445	4.334
– travailleurs saisonniers	29	24	53	49	35	84	54	38	92
Total employés + ouvriers	120.002	93.510	213.512	114.098	92.913	207.011	113.023	93.192	206.215
Proportion d'employés et d'ouvriers à temps réduit dans l'emploi des employés et des ouvriers (en %)	5,2	20,9	12,1	8,0	26,7	16,4	8,5	28,1	17,4



La Région bruxelloise

Tableau 8.3 - Ouvriers à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Ouvriers à temps complet	48.924	20.346	69.270	44.331	16.523	60.854	43.740	15.535	59.275
Ouvriers à temps réduit	3.413	7.828	11.301	5.846	10.028	15.874	6.282	11.061	17.343
- temps partiel	2.879	7.610	10.489	4.801	9.635	14.436	5.174	10.561	15.735
- travailleurs Intermittents	508	265	773	1.006	375	1.381	1.061	479	1.540
- travailleurs saisonniers	26	13	39	36	18	57	47	21	68
Total des ouvriers	52.337	28.234	80.571	50.177	26.551	76.728	50.022	26.596	76.618
Proportion d'ouvriers à temps partiel dans l'emploi ouvrier (en %)	5,5	27,0	13,0	9,6	36,3	18,8	10,3	39,7	20,5

Tableau 8.4 - Employés à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisation du second trimestre)

	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Employés à temps complet	63.828	52.177	116.005	58.866	49.524	108.390	57.663	49.014	106.677
Employés à temps réduit	3.837	13.099	16.936	5.041	16.832	21.873	8.338	17.582	22.920
- temps partiel	3.392	11.951	15.343	4.325	15.180	19.505	4.325	15.599	20.102
- travailleurs Intermittents	442	1.137	1.579	706	1.635	2.341	828	1.966	2.794
- travailleurs saisonniers	3	11	14	10	17	27	7	17	24
Total des employés	67.665	65.276	132.941	63.907	66.356	130.263	63.001	66.596	129.597
Proportion d'employés à temps partiel dans l'emploi ouvrier total (en %)	5,0	18,3	11,5	6,8	22,9	15,0	7,1	23,4	15,5



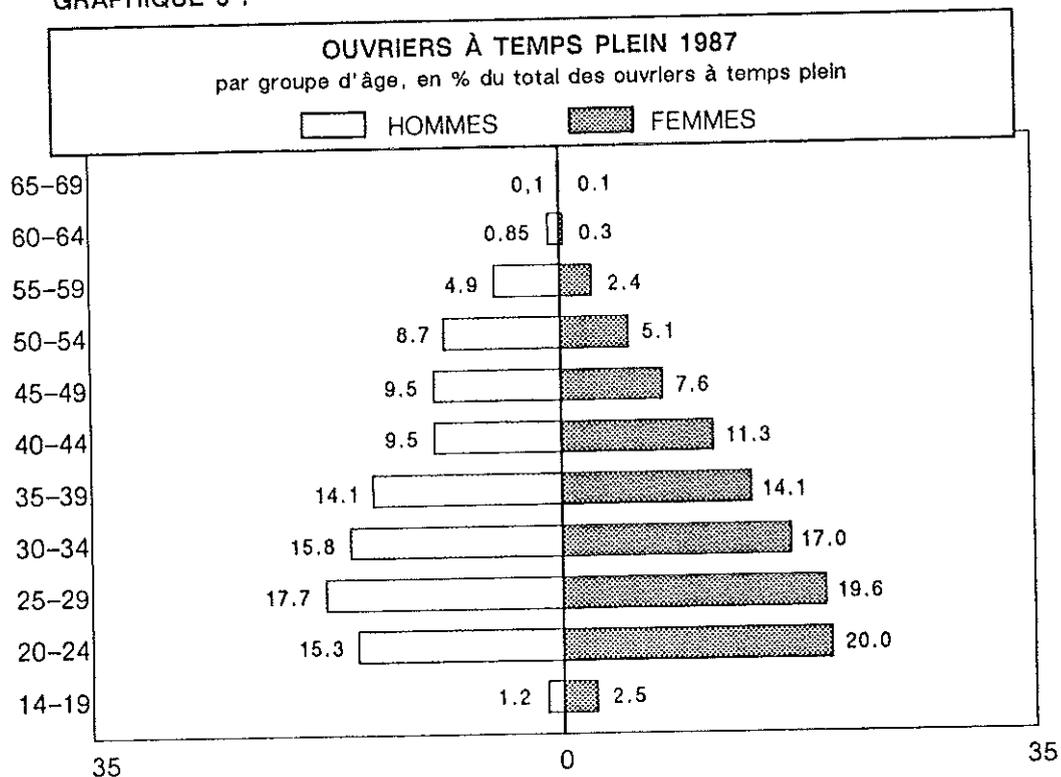
La Région bruxelloise

Tableau 8.5 - Fonctionnaires à temps complet et à temps réduit
(I.N.A.M.I., bons de cotisations du premier trimestre)

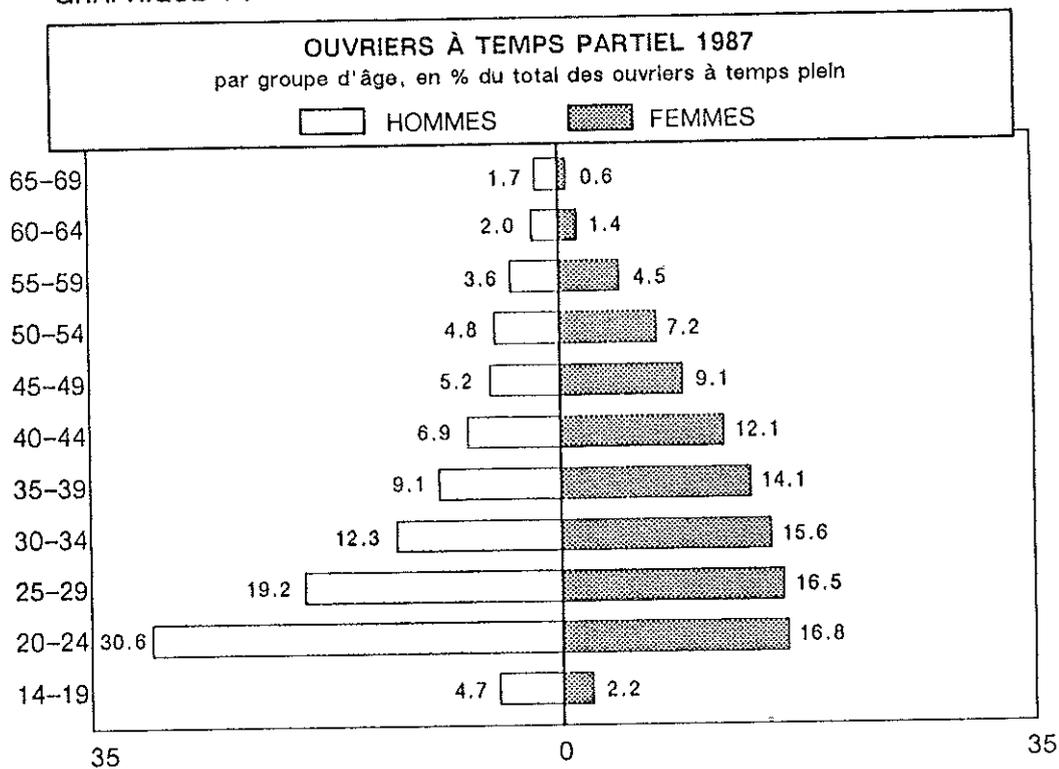
	1983			1986			1987		
	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F
Fonctionnaires à temps complet	29.264	18.890	48.154	25.359	18.049	43.408	24.755	16.946	41.701
Fonctionnaires à temps réduit	1.261	2.563	3.824	1.241	3.457	4.698	1.335	3.694	5.029
Total des fonctionnaires	30.525	21.453	51.978	26.600	21.506	48.106	26.090	20.640	46.730
Proportion de fonctionnaires à temps partiel dans l'emploi fonctionnaire total (en %)	4,1	11,9	7,4	4,7	16,1	9,8	5,1	17,9	10,8



GRAPHIQUE 3 :

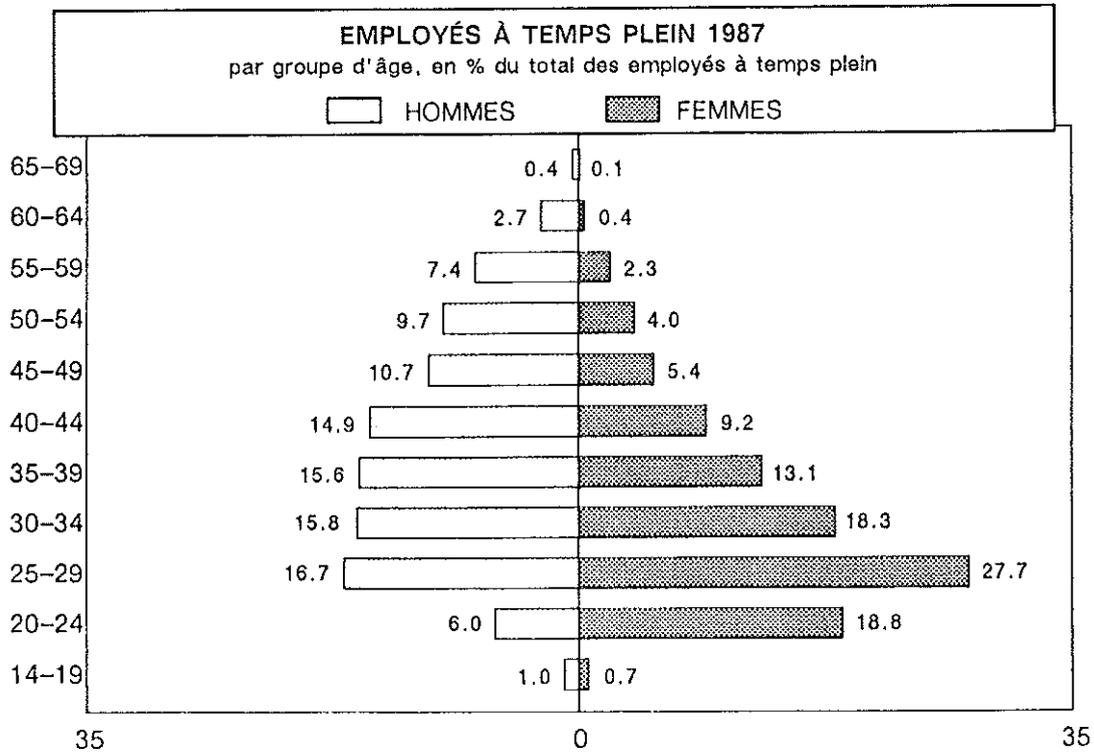


GRAPHIQUE 4 :

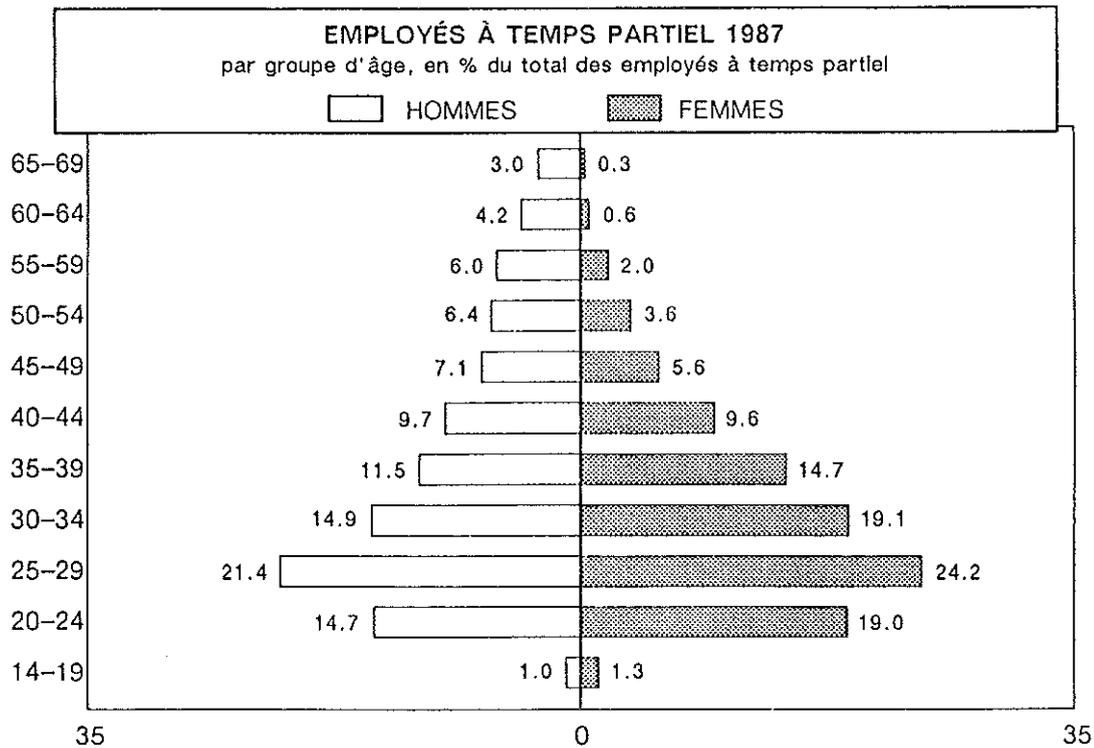




GRAPHIQUE 5 :

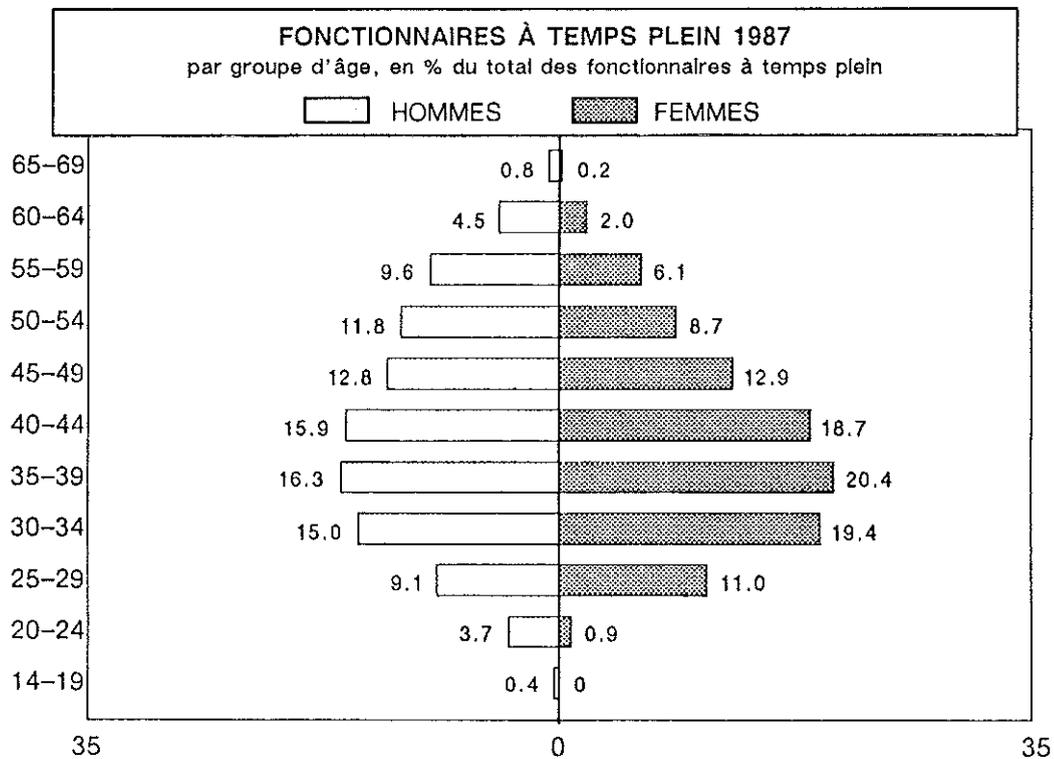


GRAPHIQUE 6 :

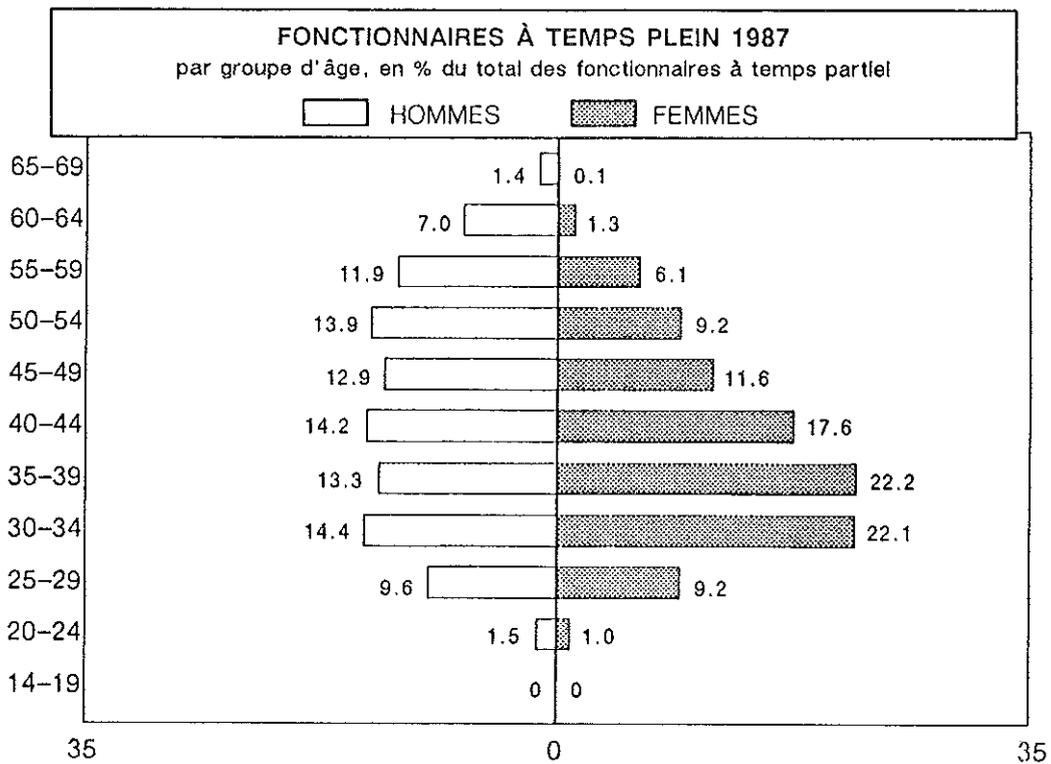




GRAPHIQUE 7 :

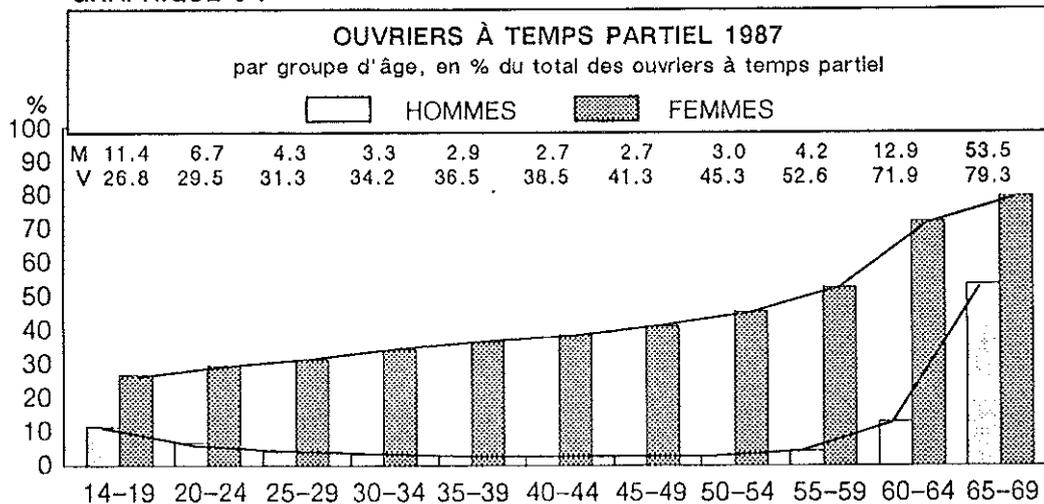


GRAPHIQUE 8 :

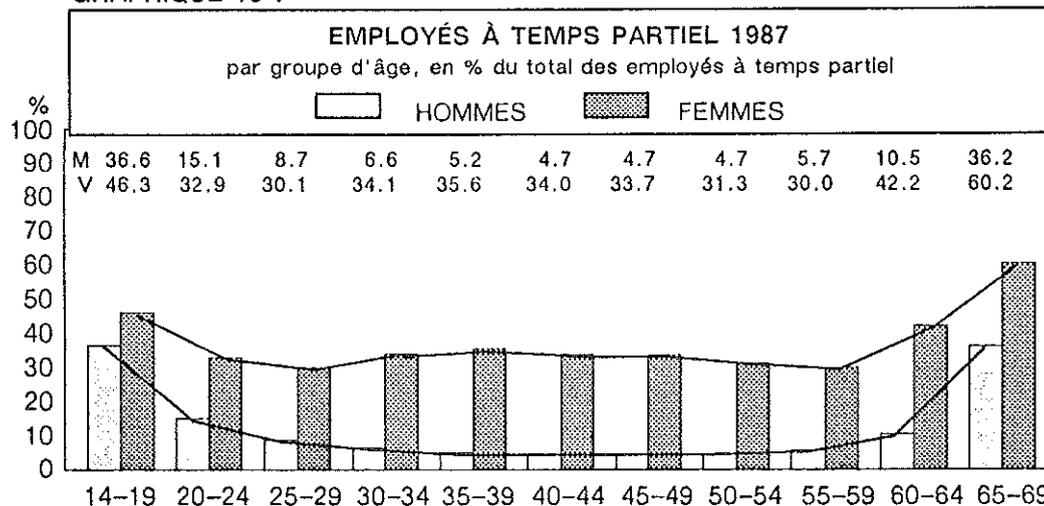




GRAPHIQUE 9 :



GRAPHIQUE 10 :



GRAPHIQUE 11 :

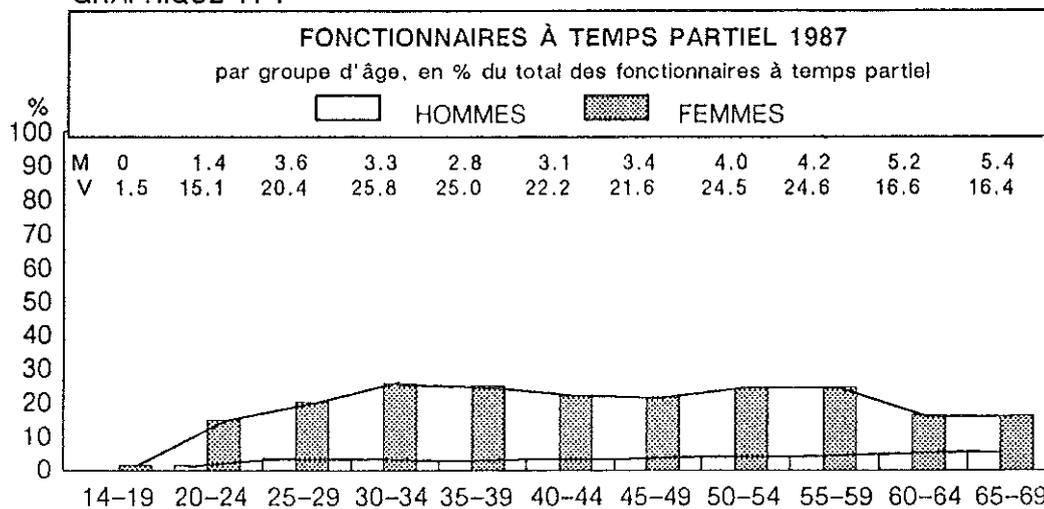




Tableau 9 - Salariés occupés à temps partiel par arrondissement -
Part dans le total des salariés - Année 1987

Arrondissement	H	F	H + F
Antwerpen	4.5	35.5	15.7
Mechelen	4.1	30.9	13.8
Turnhout	3.4	34.3	13.5
Halle-Vilvoorde	4.1	29.8	14.0
Leuven	4.9	34.2	16.3
Brugge	5.1	35.3	16.6
Diksmuide	3.6	28.4	12.5
Ieper	4.0	30.8	13.9
Kortrijk	3.7	29.4	12.2
Oostende	4.5	30.5	13.7
Roeselare	3.7	29.9	13.3
Tielt	2.5	24.7	10.7
Veurne	5.2	29.1	14.8
Aalst	3.9	25.5	12.4
Dendermonde	3.6	27.7	12.6
Eeklo	3.3	34.3	13.3
Gent	4.7	29.2	14.2
Oudenaarde	3.7	23.4	11.6
St.-Niklaas	3.8	32.4	13.8
Hasselt	4.5	37.9	15.6
Maaseik	4.4	40.7	15.9
Tongeren	4.3	36.5	14.7
Nijvel	5.2	31.1	15.5
Aat	4.6	25.2	12.8
Charleroi	5.3	31.8	15.2
Bergen	5.8	28.7	14.6
Moeskroen	4.5	28.7	14.0
Zinnik	4.9	28.1	13.4
Doornik	5.4	29.0	15.1
Thulin	5.1	30.3	14.2
Hoel	4.6	35.3	16.1
Lulk	5.4	33.2	16.2
Verviers	4.7	37.5	17.3
Borgworm	4.6	32.6	14.4
Aarlen	6.5	44.1	23.4
Bastenaken	6.2	43.5	21.2
Marche-en-Famenne	5.4	43.8	19.9
Neufchâteau	5.2	40.8	18.7
Virton	5.3	43.3	20.2
Dinant	5.5	41.0	18.8
Namen	6.3	37.3	18.6
Philippeville	5.1	33.9	15.6

(1) Pour l'assurance chômage un poste d'emploi est à temps plein si la durée du travail normale est égale à 35 heures minimum.